

je puis dire que notre gouvernement croit que, s'il est facile de parler de l'unité canadienne, la présentation de la motion est un pas important vers la réalisation de cette unité.

Je remercie tous les députés de ce qu'ils ont dit de mon attitude, qui n'est pas nouvelle à cet égard, et je remercie tous les membres de la Chambre de l'appui manifeste qu'ils donnent à la motion.

(La motion est adoptée.)

## LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

### ÉTABLISSEMENT DE LA COMMISSION— ABROGATION DE LA LOI ACTUELLE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité afin d'étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative concernant l'aménagement et l'embellissement de la région de la capitale nationale et visant, à cette fin:

1. A pourvoir à l'établissement d'une Commission de la capitale nationale et à abroger la loi sur la Commission du district fédéral;

2. A pourvoir aux buts, objets et pouvoirs de la Commission; et

3. A prescrire telles dispositions financières qui peuvent être nécessaires à la réalisation des fins de la loi.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Rea.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, je ferais peut-être bien d'exposer ce qui s'est passé au sujet de l'établissement d'une Commission de la capitale nationale et de l'abrogation de la loi sur la Commission du district fédéral, et de tracer les grandes lignes du programme que proposera le gouvernement dans la mesure législative qu'il doit présenter en vue de l'aménagement et de l'embellissement de la région de la capitale nationale.

Le 8 avril 1957, l'ancien premier ministre, M. St-Laurent, comme en témoigne la page 3428 du hansard, a présenté une résolution semblable dans ses termes à celle dont nous sommes actuellement saisis. Elle a été adoptée et le bill qui lui a fait suite a subi la première lecture. M. St-Laurent s'est alors exprimé dans les termes suivants:

S'il est reporté au pouvoir, notre gouvernement a l'intention de présenter un bill à cette fin dès la première session de la nouvelle législature.

Page 3431, parlant de l'appui dégagé de toute préoccupation électorale qu'avait reçu la mesure, il a ajouté:

... quiconque se trouvera à constituer le nouveau gouvernement lorsque le Parlement s'assemblera de nouveau saura apprécier, j'en suis sûr, toute

suggestion qui, dans l'intervalle, sera envoyée au bureau du conseil privé en vue d'améliorer le présent bill afin que lorsqu'il sera présenté de nouveau il constitue la meilleure mesure législative possible qu'auraient pu concevoir ceux qui, ici et à l'autre endroit, auront la responsabilité de l'examiner...

Si le bill a subi la première lecture, c'était toute simplement pour assurer que les parties intéressées auraient l'occasion de présenter leurs propositions afin que la mesure contienne toutes les modifications utiles jugées nécessaires.

Comme la Chambre le sait, en 1956 un comité mixte de la Chambre des communes et de l'autre endroit a soumis des vœux qui se trouvent dans les *Procès-verbaux* en date du 1<sup>er</sup> août 1956. En somme, le plan visait à étendre la région de la capitale nationale; comptant actuellement 900 milles carrés, elle en viendrait ainsi à comprendre 1,850 milles carrés. Je ne lirai pas au comité les divers vœux formulés dans ce rapport, mais j'en recommande l'examen aux honorables députés. Le comité a siégé longtemps, consacrant 32 séances à l'audience des témoignages, et il a formulé des vœux qui ont été acceptés à l'unanimité. Il convient toutefois de mentionner le but général de la création du comité, en me reportant à la page 976 du rapport en question:

Depuis cette époque, l'événement le plus marquant pour la Commission du district fédéral a été la mise au point du plan d'aménagement de la capitale nationale sous la direction de M. Jacques Gréber. De tous les éléments de preuve recueillis, aucun ne favorise l'abandon de ce plan, ni ne laisse entendre qu'il devrait être mis de côté. Comme notre comité est le premier qui en ait été saisi, nous tenons à exprimer notre conviction qu'il est possible, en s'en inspirant, d'aménager une capitale dont notre pays et sa population pourront être fiers. Une fois réalisé, nous en sommes persuadés, le plan d'aménagement nous aura donné une capitale qui, symbolisant les aspirations historiques de notre peuple, sera propre à favoriser son activité et ses intérêts culturels.

Les diverses questions se rattachant à l'établissement du plan ont été discutées et la Partie V du rapport, à la page 1052, énonce de façon générale les vœux du comité. En premier lieu, on recommande de lancer et de mener à bonne fin une entreprise de première importance dans la région de la capitale nationale: l'élimination des causes de la pollution de la rivière Ottawa. Une autre entreprise importante est l'achèvement du tronçon de dix milles des éléments essentiels du Queensway dans les limites d'Ottawa. On y dit qu'il y a lieu de féliciter la Commission du district fédéral pour la mesure qu'elle a prise en établissant des voies de garage pour le transport des marchandises dans la région de la route Walkley, terminant ainsi le premier stade du programme de déplacement des installations ferroviaires. Le rapport